

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8467.22.10	Scies circulaires pouvant recevoir des lames d'un diamètre de 152 mm ou plus mais n'excédant pas 254 mm, alimentées en courant alternatif; Scies à rails pour couper des rails de chemin de fer	En fr.	A
8467.22.90	Autres	En fr.	A
8467.29.10	Ponceuses angulaires ou meuleuses angulaires, pouvant recevoir des disques abrasifs de 178 mm et de 229 mm; Truelles et cueillies	En fr.	A
8467.29.90	Autres	En fr.	A
8467.81.00	Tronçonneuses à chaîne	En fr.	A
8467.89.00	Autres	En fr.	A
8467.91.10	Encastremets	En fr.	A
8467.91.90	Autres	En fr.	A
8467.92.00	D'outils pneumatiques	En fr.	A
8467.99.10	Encastremets	En fr.	A
8467.99.90	Autres	En fr.	A
8468.10.00	Chalumeaux guidés à la main	En fr.	A
8468.20.00	Autres machines et appareils aux gaz	En fr.	A
8468.80.00	Autres machines et appareils	En fr.	A
8468.90.10	Des marchandises du no tarifaire 8468.10.00	En fr.	A
8468.90.20	Des marchandises des nos tarifaires 8468.20.00 ou 8468.80.00	En fr.	A
8469.00.00	Machines à écrire autres que les imprimantes du no 84.43; machines pour le traitement de textes.	En fr.	A
8470.10.00	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	En fr.	A
8470.21.00	Comportant un organe imprimant	En fr.	A
8470.29.00	Autres	En fr.	A
8470.30.00	Autres machines à calculer	En fr.	A
8470.50.00	Caisses enregistreuses	En fr.	A
8470.90.00	Autres	En fr.	A
8471.30.00	Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	En fr.	A
8471.41.00	Comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	En fr.	A
8471.49.00	Autres, se présentant sous forme de systèmes	En fr.	A
8471.50.00	Unités de traitement autres que celles des nos 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	En fr.	A
8471.60.10	Unités combinées d'entrée et de sortie	En fr.	A
8471.60.40	Lecteurs optiques de documents et appareils de lecture d'encre magnétique	En fr.	A
8471.60.50	Lecteurs de cartes; Lecteurs de jetons; Lecteurs de bandes de papier perforées	En fr.	A
8471.60.90	Autres	En fr.	A
8471.70.00	Unités de mémoire	En fr.	A
8471.80.10	Unités de contrôle ou d'adaptation	En fr.	A
8471.80.91	Autres : Unités pouvant être incorporées physiquement dans des machines automatiques de traitement de l'information ou leurs unités	En fr.	A
8471.80.99	Autres : Autres	En fr.	A
8471.90.00	Autres	En fr.	A
8472.10.00	Duplicateurs	En fr.	A